

LA PECHE DU SAUMON EN FRANCE EN 2008



UN EFFECTIF DE CAPTURES MOYEN

Le **tableau 1** présente les captures de saumon à la ligne estimées en zone fluviale et les déclarations des pêcheurs aux engins de l'Adour en 2008, par rivière et par durée de séjour marin, soit un hiver marin (1HM ou castillons) et plusieurs hivers marins (PHM). La moyenne des dix années antérieures (Moy 10 aa), de 1998 à 2007, figure en dernière colonne pour comparaison, sauf pour les rivières où les données de captures n'ont pas pu être estimées certaines années (tirets).

Les captures de 2008, estimées à 3 402 saumons pour un poids frais de 11,7 tonnes, sont en augmentation par rapport à 2007 (3 063 saumons et 10,6 tonnes). Les effectifs de 2008 sont supérieurs à la moyenne décennale (3218 individus) alors que le poids reste le même (11,7 t). Par rapport à cette moyenne, on note une hausse du nombre des prises aux lignes en Artois-Picardie-Normandie (+7 %) et une baisse en Bretagne (-8 %). Dans le sud-ouest, les captures ont baissé pour les pêcheurs professionnels de l'Adour (-5 %) et les pêcheurs à la ligne (-2 %). Il n'y a pas d'estimation en 2008 de prélèvements illégaux en Baie du Mont Saint-Michel par les pêcheurs amateurs aux engins, ni des captures au filet dans les estuaires bretons ou en baie de St-Jean de Luz (Nivelle). Un peu plus de la moitié (55 % en poids) des saumons ont été pris aux lignes en zone fluviale, le reste ayant été capturé aux engins dans l'Adour et les Gaves réunis.

LA RARETE DES SAUMONS DE TROIS HIVERS MARINS

On dénombre 851 poissons de deux hivers marins et 18 poissons de trois hivers marins parmi les 2076 saumons pris en zone fluviale et déclarés à l'ONEMA en 2008, soit respectivement 41 % et 0,01 % du total. 14 des poissons de trois hivers marins ont été pêchés dans le bassin Adour-Gaves. Les 10 plus gros saumons (7,2 à 9,8 kg), sont pour les deux tiers des poissons de 3 hivers marins, et sept d'entre eux proviennent de ce dernier bassin. Cette composante des stocks, bien que résiduelle, reste donc une particularité du bassin Adour-Gaves, pour les régions où la pêche est permise. En revanche, sur l'axe fluvial Loire-Allier, où la pêche est fermée depuis 1994, de 20% à 50% des remontées annuelles comptabilisées à Vichy depuis 1996 sont des saumons de trois ans de mer, avec un taux proche de 40% en 2008.

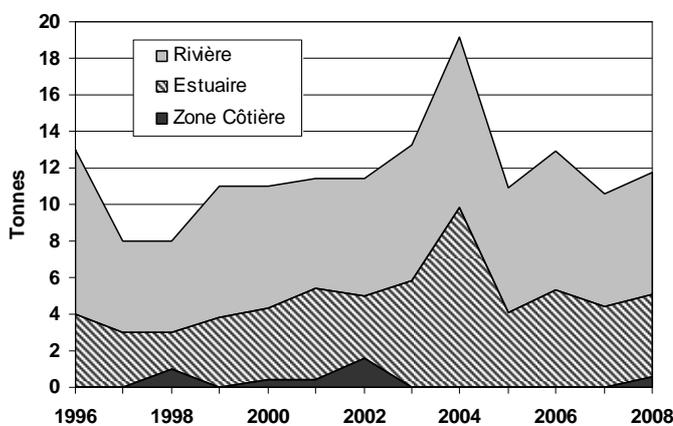
Tableau 1. Captures de saumon en 2008 et moyennes de 10 dernières années (Moy10aa : 1998-2007) par cours d'eau et par durée de séjour marin. Données estimées (lignes) ou déclarées (engins).

Bassins ou rivières	1HM	PHM	TOTAL	Moy10 aa
CANCHE	3	7	10	-
AUTHIE	3	7	10	-
BRESLE	40	5	45	18
ARQUES	6	1	7	22
SEINE	1	0	1	-
TOUQUES	2	1	3	-
SAIRE	7	1	8	-
SIENNE	20	33	53	44
SEE+SELUNE	300	135	435	381
COUESNON	10	17	27	24
Artois-Picardie-Normandie	392	207	599	593
GOUET	1	1	2	-
LEFF	1	12	13	9
TRIEUX	23	19	42	67
JAUDY+GUINDY	1	1	2	7
LEGUER	125	52	177	114
YAR	5	5	10	4
DOURON	24	6	30	33
QUEFFLEUTH	11	5	16	5
PENZE	57	22	79	30
FLECHE	1	0	1	-
ABER-WRAC'H	3	3	6	-
ABER-ILDUT	7	5	12	6
ELORN	46	27	73	81
MIGNONNE	4	18	22	15
AULNE	12	42	54	150
GOYEN	30	2	32	48
ODET-JET-STEIR	26	36	62	100
AVEN	7	23	30	46
ELLE-ISOLE	111	104	215	173
SCORFF	14	12	26	51
BLAVET	68	39	107	138
KERGROIX	1	0	1	-
Bretagne	578	434	1 012	1088
ADOUR + GAVES réunis prof. Fluviaux	8	163	171	184
ADOUR + GAVES réunis Marins pêch. en Z fluv.	20	35	55	-
ADOUR + GAVES réunis Marins pêch. en Z. marit.	343	794	1 137	1104
GAVE OLORON	12	201	213	220
GAVE DE PAU	0	1	1	-
GAVE MAULEON	2	21	23	22
NIVE	0	2	2	5
NIVELLE	0	0	0	-
Adour-Gaves	385	1 217	1 602	1537
zone côtière pêcheurs de loisir	4	6	10	-
zone côtière pêcheurs professionnels	69	110	179	-
TOTAL	1 428	1 974	3 402	3218

EVOLUTION DES CAPTURES DEPUIS 1996

La **figure 1** présente l'évolution des captures estimées (en poids) des 13 dernières années, réparties par grandes zones (rivière, estuaire et côte). On note un maximum relatif en 2004 (19,2 t), la capture annuelle dépassant rarement 12 t le reste du temps. La part moyenne de la pêche aux lignes en eau douce est de 57% au cours des 5 dernières années. Les captures côtières, dont la déclaration n'est pas obligatoire, apparaissent faibles à nulles, selon les données disponibles. Mais il est probable qu'elles soient en fait plus importantes, car de nombreuses pêcheries marines sont susceptibles de capturer du saumon, de manière ciblée ou non.

Figure 1. Evolution des captures de saumon en France depuis 1996 (en tonnes).



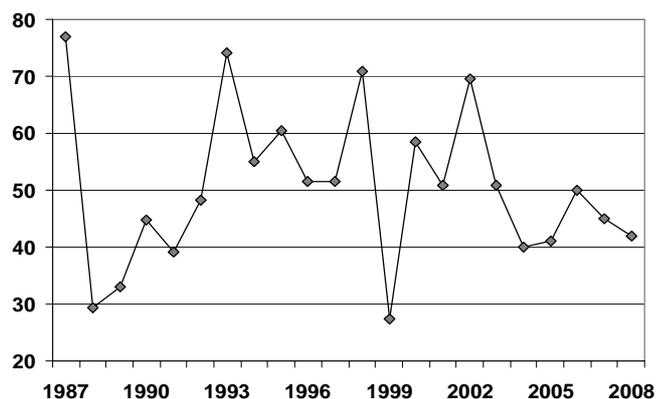
D'autre part, des pêcheries ciblées, pouvant conduire à des captures illégales, sont identifiées sans faire l'objet d'une appréciation régulière de leur impact. Enfin, les captures estuariennes sont probablement sous-estimées au vu de l'effort déployé par diverses pêcheries au filet, susceptibles de capturer du saumon de manière accessoire, comme dans la Gironde et la Loire par exemple.

LA PART VARIABLE MAIS GLOBALEMENT FAIBLE DES CASTILLONS

La **figure 2** montre la proportion de castillons dans les captures annuelles en France depuis 1987. Elle varie fortement (de 27 % à 77 %) et de manière non prévisible d'une année sur l'autre, avec une stabilisation entre 40 % et 50 % depuis 5 ans (43% en 2008). Au cours de 4 années (1987, 1993, 1998 et 2002), cette part était comprise entre 69 % et 77 %. En moyenne les castillons représentent au moins 80 % pour les stocks bretons, et même de 85 à 95 % de ceux des rivières "ateliers" que sont la Nivelle, le Scorff, l'Oir (affluent de la Sélune) et la Bresle. Cependant, et dans l'ensemble, la part des captures de castillons n'est pas proportionnelle à leur représentation dans les stocks : il y a une

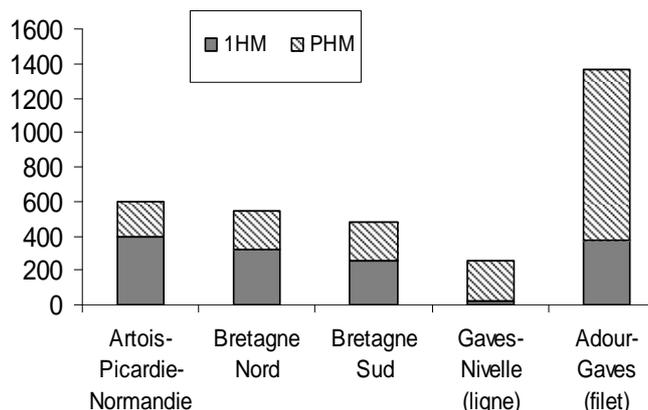
pression de capture plus importante sur les grands saumons (PHM).

Figure 2. Part des castillons (1HM) dans les captures de saumon en France depuis 1987 (%).



Si l'on regarde la répartition par durée de séjour marin des captures 2008 et par bassin comme l'indique la **figure 3**, on note la prédominance des castillons dans le nord-ouest et en Bretagne, et à l'inverse, la forte majorité de grands saumons dans les captures aux filets et aux lignes du sud-ouest.

Figure 3. Nombre de saumons capturés en 2008, par bassin et par âge marin (1HM, PHM).



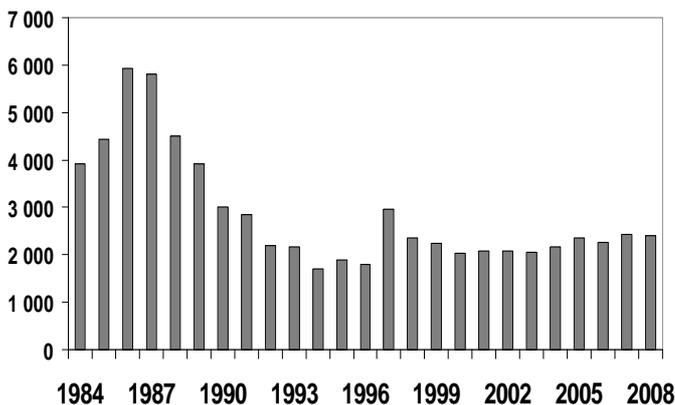
A partir de la station de contrôle de Sorde-l'Abbaye dans le Gave d'Oloron (piégeage partiel, marquage et recapture), on estime que 69% saumons remontés en 2008 sont des castillons. Ainsi, le taux d'exploitation par la pêche en Adour, calculé pour 2008, s'établit à 19 % pour les castillons et à 32 % pour les grands saumons. Un prélèvement plus équilibré des castillons et des grands saumons doit être recherché pour alléger la pression sur les saumons de plusieurs hivers marins, qui présentent le meilleur potentiel de dépose d'œufs. Il s'agit en effet en majorité de femelles dont la fécondité, liée au poids, est supérieure à celle des castillons. D'autre part, différentes études ont montré que les saumons de printemps tendent à coloniser les zones amont des bassins en raison de leur remontée plus précoce et de leurs capacités migratoires, et qu'il existe une certaine ségrégation de ces poissons vis-à-vis des castillons. Enfin,

leurs zones d'engraissement en mer ne sont pas exactement les mêmes. Grands saumons et castillons se comportent donc en partie comme des sous populations distinctes dans un même bassin. Le groupe de travail sur le saumon atlantique du Conseil International pour l'Exploration des Mers (CIEM) recommande depuis plusieurs années une diminution du prélèvement des poissons de plusieurs hivers marins dans le Sud et l'Ouest de l'Europe compte tenu de leur raréfaction. En effet, la modélisation d'abondance indique que cette composante des stocks souffre globalement d'une capacité reproductive réduite depuis plus de 10 ans. Il est souhaitable que le bassin Adour-Gaves, qui semble posséder la plus importante population de grands saumons de France (2HM et 3HM), conserve au mieux cette composante originale. Ceci suppose une limitation du prélèvement des PHM, ainsi que la poursuite des aménagements pour permettre la libre circulation vers l'amont des bassins, dont les habitats de meilleure qualité et à régime thermique plus froid pourraient accueillir une proportion non négligeable de grands saumons.

DES EFFECTIFS DE PECHEURS QUI VARIENT ASSEZ PEU

Le nombre de pêcheurs de saumon à la ligne a nettement diminué entre 1986 et 1994, et s'est stabilisé à partir de 1998, avec toutefois une légère augmentation depuis les 6 dernières années comme l'indique la **figure 4**.

Figure 4. Nombre de pêcheurs de saumon à la ligne de 1984 à 2008 (estimé depuis 2000).



Avant 2000, on dénombrait simplement les taxes « saumon » vendues. Depuis l'apparition de la taxe « salmonidés migrateurs » en 2000, qui incluait la truite de mer, puis de la taxe « migrateurs » en 2007, intégrant aussi la pêche amateur à la civelle, ce nombre doit être estimé. En 2008, l'estimation est de 2 401 pêcheurs, soit environ 9 % de plus que la moyenne des dix années antérieures. Par ailleurs, 32 marins pêcheurs aux filets maillants dérivants (37 en 2007) et 12 professionnels fluviaux

(11 en 2007) ont capturé du saumon dans l'Adour en 2008.

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA SAISON DE PECHE DE 2008

En **Bretagne** et en **Basse Normandie**, la pêche est gérée depuis 1996 par deux types de Totaux Autorisés de Captures (TAC). Un premier TAC, global, calculé selon la surface et la capacité d'accueil des habitats à juvéniles, permet de préserver un contingent de saumons pour la reproduction garantissant à long terme le renouvellement des populations. Un second TAC, saumon de printemps, institué en 2000 favorise un prélèvement équilibré de cette composante du stock. Pour chaque bassin, ce TAC équivaut à 18 % du TAC global exprimé en nombre d'œufs.

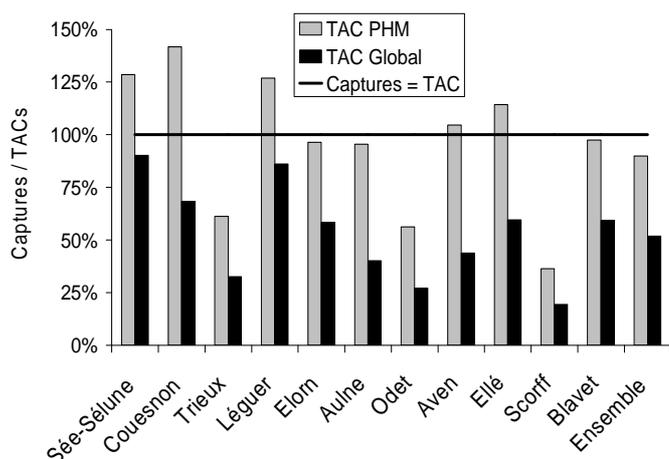
Les TAC provisoires, fixés en début de saison, ont été diminués de 33 % au premier juillet, car les captures indiquaient une remontée de saumons adultes plus faible que d'ordinaire. En fin de saison, 52 % du TAC global révisé a été consommé. Des dépassements sans gravité ont pu être constatés sur certains cours d'eau (Penzé) et d'autres plus importants mais de nature exceptionnelle ont été observés notamment sur le Couesnon.

Afin d'éviter de dépasser le TAC la Penzé a subi une fermeture anticipée le 6 octobre, 114 % du TAC a finalement été consommé (Sur 79 poissons capturés, 10 contribuent au dépassement du TAC). Sur toutes les autres rivières soumises au TAC seul les ensembles Mignonne-Camfrout-Faou, Sée-Sélune, le Yar et le Léguer ont eu un prélèvement supérieur à 85% (respectivement 124 %, 90 %, 81% et 86 % du TAC), mais sans fermeture anticipée. Les autres cours d'eau n'ont pas connu de prélèvement supérieur à 70 % de leur TAC global.

En ce qui concerne le TAC saumon de printemps, la **figure 5** montre qu'il a été consommé à plus de 90% sur les trois quarts des cours d'eau.

Des dépassements ont été constatés dans 9 cours d'eau (Sée-Sélune : 129%, Couesnon : 142%, Léguer : 127%, Leff : 133%, Ellé : 114%) qui ont donné lieu à des fermetures de pêche temporaires avant la réouverture au 15 juin, pour 8 d'entre eux. Ces dépassements peuvent être dus à la conjonction de déclarations tardives et du rythme de captures élevé juste avant l'atteinte du TAC mais aussi aux délais nécessaires pour déclarer la fermeture de la pêche. Toutefois, les fermetures temporaires de pêche qui ont été mises en place ont vraisemblablement permis d'épargner 175 saumons de printemps, soit 10 % du TAC correspondant et 25 % de la dépose d'œufs totale recherchée dans le Massif Armoricaïn.

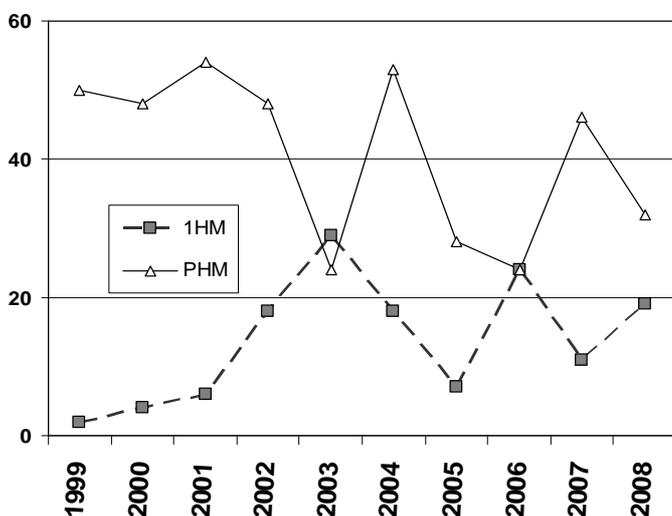
Figure 5. Rapport captures/TAC des principales rivières de Bretagne et Basse-Normandie en 2008. (Au-delà de 1, le TAC est dépassé)



Dans le bassin **Adour-Gaves**, la réglementation de la pêche aux lignes a peu varié depuis 2004. La pêche est ouverte du second samedi de mars à fin juillet mais interdite les mardis et jeudis, avec une fenêtre supplémentaire en septembre. Les captures 2008 (239 saumons) sont inférieures à la moyenne des 5 dernières années, avec une très forte majorité de saumons à long séjour marin (94 %).

Pour les pêcheries aux filets dérivants (environ 1 200 saumons capturés en 2008), la réglementation a peu varié depuis 2002 et se caractérise surtout par les 2 ou 3 jours de relève hebdomadaire, accompagnés de dérogations pour l'emploi du filet à lamproies. Avant 2001, il n'y avait qu'une relève estivale de 6 semaines, coïncidant avec la remontée des castillons. La **figure 6** indique que les taux d'exploitation des grands saumons (PHM) sont en moyenne plus bas depuis 2002.

Figure 6. Taux d'exploitation par durée de séjour marin dans le bassin de l'Adour et des Gaves.



Parallèlement, l'exploitation des castillons a augmenté et il est probable que les relèves hebdomadaires soient, en grande partie, à l'origine de ces modifications. Cependant, un net déséquilibre subsiste dans l'exploitation, au détriment des saumons de plusieurs hivers marins, comme expliqué plus haut (voir page 3).

DES NOUVELLES DU SAUMON DE LA SEINE

La régression progressive du saumon en France date du milieu de XVIII^{ème} siècle et a conduit à la disparition de l'espèce dans la plupart des grands bassins fluviaux comme le Rhin, la Seine, la Garonne et la Dordogne.

Depuis les années 1990, la qualité de l'eau de la Seine s'est fortement améliorée, notamment grâce aux efforts de traitement des effluents. Des efforts importants ont également été réalisés sur la restauration des habitats et sur le franchissement des obstacles à la migration, en particulier, grâce aux initiatives conjointes des partenaires impliqués dans la gestion des poissons migrateurs. Ces actions se sont traduites par la réapparition plus ou moins nette de nombreuses espèces migratrices, dont le saumon atlantique. Depuis le début des années 2000, des saumons adultes ont été capturés à la ligne et lors de certaines pêches à l'électricité de suivi des populations piscicoles. C'est ce même type de pêche qui a permis de découvrir en octobre 2009 des juvéniles de saumon sur l'Andelle, un affluent de la Seine. En 2008, 162 adultes ont été observés par vidéo-comptage dans la passe à poisson du barrage de Poses, située en amont de Rouen. Les chercheurs de l'INRA, en collaboration avec l'ONEMA et le CEMAGREF, ont déterminé l'origine des sept échantillons disponibles en les comparant à des populations françaises et étrangères. Cette analyse montre que ces saumons semblent avoir des origines diverses. En effet, ils s'apparentent soit aux stocks de rivières de Basse-Normandie (rivières proches), soit à des stocks de bassins plus éloignés comme l'Allier ou des rivières étrangères. Ce travail est également intéressant pour comprendre les facteurs influençant le retour du saumon dans les cours d'eau qu'il avait déserté. Contrairement à d'autres grands bassins fluviaux où l'espèce avait aussi disparu, aucun poisson issu d'élevage n'a été déversé dans la Seine depuis 1895. Une amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat pourrait donc suffire à rendre la Seine, ou toute rivière, attractive pour les saumons des cours d'eau proches effectuant une recolonisation spontanée. Ceci indique que le repeuplement ne doit pas être considéré comme une méthode incontournable dans les programmes de gestion et qu'une restauration de l'habitat doit être privilégiée.